

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DU MESNIL THERIBUS**

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le 28 septembre 2023 à 20 heures en mairie  
sous la présidence de Madame DELANDE Carole Maire.

**PRESENTS :** Mmes NABBEN, FERNANDEZ, BOULLET

Mrs DUBOIS, RICHARD, PETIT, MELLIER

**ABSENTS :** Mr BIDARD donne pouvoir à Mme DELANDE

Mme CHARTON donne pouvoir à Mme BOULLET

Mrs COLLEMARE, LEVACHER

Mmes OULLIER, BAUER

Secrétaire de mairie Monsieur de LAROSIERE

**ECLAIRAGE PUBLIC**

Le Conseil Municipal donne son accord pour que le syndicat d'électrification SE 60 effectue le remplacement des lampadaires actuels par des lampadaires LED sur l'ensemble de la voirie de la commune. Le montant prévisionnel des travaux de 25 854.67 euros avec subvention sera inscrit au budget 2024.

**TRAVAUX DE BORDURAGE RUE MARY CASSATT COTE IMPAIR**

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à inscrire les travaux de bordurage de la rue Mary Cassatt côté impair au budget 2024 pour un montant de 102 545.10 euros TTC.

A solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental

A solliciter une demande de subvention auprès des services de la Préfecture

**Selon le plan de financement suivant :**

<b>MONTANT TTC</b>	<b>102 545.10 euros</b>
<b>TVA</b>	<b>17 090.85 euros</b>
<b>MONTANT HT</b>	<b>85 454.25 euros</b>
<b>SUBVENTION DEPARTEMENTALE 38%</b>	<b>32 472.61 euros</b>
<b>SUBVENTION DTER 40%</b>	<b>34 181.70 euros</b>
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>18 799.94 euros</b>

## **TRAVAUX DU BUREAU DE LA DIRECTRICE D'ECOLE**

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à inscrire les travaux de rénovation du bureau de la directrice d'école au budget 2024 pour un montant de 3601.15 euros TTC.

A solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental

A solliciter une demande de subvention DTER auprès des services de la Préfecture

Selon le plan de financement suivant :

<b>MONTANT TTC</b>	<b>3601.15 euros</b>
<b>TVA</b>	<b>600.19 euros</b>
<b>MONTANT HT</b>	<b>3000.96 euros</b>
<b>SUBVENTION DEPARTEMENTALE 38%</b>	<b>1140.36 euros</b>
<b>SUBVENTION DTER 40%</b>	<b>1200.38 euros</b>
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>660.22 euros</b>

## **NUMEROTATION RUE DU BAS MESNIL**

Suite à la demande de Monsieur CHOPPIN DE JANVRY, le Conseil Municipal donne son accord pour que les locaux d'habitation situé dans l'enceinte du château soit numérotés.